

UNIDROIT 1999  
Etude LXV - Bourses: Exéc. 12  
(original: français)

U n i d r o i t

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

---

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES

ETAT D'EXECUTION AU 31 DECEMBRE 1999

Rome, décembre 1999

## *I – Références*

Le programme de bourses de recherches d'UNIDROIT, qui se situe dans le cadre du sujet de la coopération juridique, est inscrit au Programme de travail depuis le triennium 1993-1995, et a été confirmé par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT dans le Programme de travail d'UNIDROIT 1999-2001; sa mise en oeuvre est examinée de façon détaillée par le sous-comité des bourses constitué au sein du Conseil de Direction, sur la base du compte rendu annuel d'exécution présenté par le Secrétariat, des rapports de recherches des boursiers et des candidatures présentées pour l'exercice successif. Le contenu du programme de recherches (qui a fait l'objet de la publicité en vue de la présentation des candidatures pour 1999) est présenté dans la brochure reproduite en ANNEXE I.

## *II – Réalisations et financements*

Lancé courant 1992 avec une partie des fonds provenant du Chapitre "Assistance juridique aux pays en développement" du budget général d'UNIDROIT, le programme de bourses de recherches est destiné à être financé essentiellement par l'apport de donateurs extérieurs. Sept années de fonctionnement ont clairement confirmé le très grand intérêt de ce programme qui donne aux bénéficiaires les moyens de procéder à des recherches approfondies dans les domaines du droit uniforme et du droit comparé, qui fructifieront dans les milieux d'origine. Le programme a par ailleurs démontré sa viabilité financière, et l'expérience acquise permet une amélioration constante des conditions d'exécution.

Depuis le lancement du programme en 1993, jusqu'à fin 1999, un total de 71 personnes provenant de 36 pays différents ont bénéficié du programme de bourses de recherches d'Unidroit, dont 12 au titre de cette dernière année. Un tableau récapitulatif général est présenté en ANNEXE II. A la clôture de cette décennie, le Secrétariat a pensé qu'il serait utile de mener une enquête auprès des bénéficiaires pour procéder à une évaluation du programme, et les résultats de celle-ci seront communiqués le moment venu aux différentes institutions et personnes intéressées.

Pour ce qui est de l'année 1999, on rappellera que comme à l'accoutumée, le Sous-comité des bourses du Conseil de Direction (qui s'est réuni à Rome le 12 avril 1999 <sup>1</sup>) a été saisi du compte rendu d'exécution du programme pour l'exercice précédent (y compris des rapports des boursiers). Quant à l'utilité du programme, il a réaffirmé le rôle important de la formation de haut niveau et de la recherche pour faire progresser la cause de l'harmonisation et de l'unification juridiques et a noté les avantages partagés de ce programme, d'une part pour les bénéficiaires (et leurs milieux d'origine - universitaires ou gouvernementaux) qui ont accès aux sources bibliographiques de l'Institut, et d'autre part pour UNIDROIT qui trouve chez ces juristes des relais et l'occasion d'établir des relations qui facilitent la diffusion de ses travaux.

Après avoir réitéré sa reconnaissance à l'égard des donateurs qui ont soutenu le Programme en 1998 (le Gouvernement français, le Gouvernement coréen, l'Agence de la Francophonie et la Fondation russe pour les réformes juridiques), le Sous-comité des bourses a effectué un classement par ordre de priorité des candidats pour l'année 1999. Le Secrétariat a pu organiser les séjours (d'une moyenne de deux mois) de 12 bénéficiaires avant la fin de l'année 1999, grâce aux financements généreux du **Gouvernement français** (qui a renouvelé son soutien pour la cinquième fois pour des juristes francophones), du **Gouvernement de la République de Corée** (pour la troisième fois), et pour la première fois du **Gouvernement finlandais**, tandis que le chapitre 11 du budget général

---

<sup>1</sup> Voir le Compte rendu des réunions du Sous-comité sur les Bourses du Conseil de Direction (lundi 12 avril à 10.30 et mercredi 14 avril à 17.30) approuvé par le Conseil de Direction – CD 78 Misc. 2.

d'UNIDROIT "assistance juridique aux pays en développement" fournit également une participation permettant d'affirmer l'appui effectif d'UNIDROIT à cette initiative et de corriger certains déséquilibres qui se créeraient dans l'origine des boursiers. Le montant total engagé s'est élevé à 61.000.000 lit. (= 31.500 euros), dont 46.600.000 lit. (= 24.000 euros) provenant de donateurs extérieurs.

Le Secrétariat saisit cette occasion pour exprimer ses vifs remerciements aux donateurs pour leur soutien, et rappelle son souci constant de donner aux fonds disponibles un emploi rationnel et transparent. Si l'expérience acquise et les dimensions du programme facilitent maintenant sa gestion, il importe de souligner qu'il serait extrêmement utile que les engagements financiers couvrent des périodes biennales. On rappellera que les chercheurs sont autant que possible invités à prendre en charge leurs frais de voyage, personnellement ou par le biais de leur institution d'origine, et à identifier des sources complémentaires de financement. Un compte rendu financier détaillé relatif à chaque financement, ainsi que les rapports et conclusions de recherches des bénéficiaires est fourni à part à chaque donateur.

### ***III – Candidats et bénéficiaires***

Le Secrétariat fournit une publicité concernant l'existence du programme auprès des Gouvernements et des institutions (universitaires essentiellement) potentiellement intéressées dans les différents pays. Le Programme de bourses de recherches y est clairement exposé comme s'intégrant dans le cadre plus large de la structure qu'offre UNIDROIT comme centre de recherches en droit uniforme. L'allocation des bourses par le Secrétariat suit strictement les conditions posées dans chaque cas par les donateurs, ainsi que les recommandations formulées par le sous-comité des bourses. Quant aux critères destinés à orienter le classement des candidats, le sous-comité des bourses, à sa session tenue en avril 1999, a reformulé les critères suivants :

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.

Il faut souligner le haut niveau et le sérieux des chercheurs qui ont bénéficié du programme. Depuis la mise en oeuvre de celui-ci, on peut constater que la majorité d'entre eux a donné des suites tangibles au séjour à Rome: participation à la rédaction de projets de législation internes ou de proposition aux autorités compétentes de ratification de textes de droit uniforme, promotion de contacts officiels, incorporation dans les programmes d'enseignement de sujets d'UNIDROIT, rédaction d'articles et traduction de matériels de l'Institut en langues nationales etc., et beaucoup poursuivent des relations avec l'Institut.

On doit par ailleurs rappeler que le programme de bourses de recherches d'UNIDROIT s'enrichit de la coopération avec d'autres institutions qui offrent (avec un financement propre ou sous couvert

du même financement extérieur) des séjours complémentaires en leur sein. Une telle expérience de coopération est consolidée avec l'Institut suisse de droit comparé (Lausanne). Enfin, depuis le lancement de la nouvelle *Revue de droit uniforme*, on peut ajouter la perspective que les chercheurs qui ont ainsi bénéficié d'allocation de recherches puissent apporter une contribution dans ce cadre.

#### ***IV – Perspectives***

A l'heure où l'information sur le droit uniforme a acquis un statut de priorité à UNIDROIT comme instrument véritable d'harmonisation juridique au niveau international, et où l'assistance aux pays en développement et en reconversion économique dans l'élaboration ou la réforme de leur législation fait partie des actions que l'Institut se propose de développer, il va de soi que le programme de bourses de recherches remplit une mission de grande importance. La modernisation en cours à l'Institut devant conduire à l'informatisation du catalogue de la bibliothèque, l'amélioration des conditions techniques d'accès à l'information, permettront aux chercheurs de tirer un avantage accru de la richesse de documentation disponible à l'Institut, et de la vie d'une organisation spécialisée dans la rédaction législative au niveau international. On pourra dans ce contexte rappeler l'avis du sous-comité des bourses du Conseil de Direction d'Unidroit à sa dernière session (avril 1998) que ce programme devrait être développé autant que les capacités de financement et d'accueil pourraient le permettre.

Le Secrétariat d' UNIDROIT formule l'espoir que les donateurs qui ont fourni leur appui de façon ponctuelle ou continue lors des exercices précédents le fourniront à nouveau pour les deux années à venir, et que d'autres partenaires pourront s'associer à cette initiative.

## **Sélection**

Compte tenu des financements disponibles, la sélection des candidats est effectuée par le comité des bourses, ou en son nom par le Secrétaire Général. Plusieurs critères sont pris en compte, notamment le degré de qualification du candidat qui peut être un fonctionnaire de l'administration nationale, un praticien ou un universitaire (niveau doctoral ou post-doctoral), la nature de son projet de recherches au regard de la compétence d'Unidroit (avec une préférence accordée aux sujets axés sur le programme de travail de l'organisation), et les applications pratiques potentielles de la recherche dans le pays d'origine. Une attention particulière est portée à des projets qui s'inscrivent dans le cadre d'élaborations législatives nationales, ou qui visent à promouvoir l'adoption ou la mise en oeuvre des instruments de droit uniforme dans les pays d'origine des chercheurs. Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais est indispensable.

## **Conclusion de la période de recherches**

À l'issue de leur séjour, les chercheurs soumettent un rapport en français et/ou en anglais sur leurs recherches à Unidroit, dont le contenu est à concorder avec le Secrétaire Général ou le Bureau des Bourses. Les contributions d'un niveau scientifique satisfaisant seront prises en considération en vue d'une éventuelle publication dans la Revue de droit uniforme d'Unidroit.

*Pour tout renseignement complémentaire, écrire à:*  
UNIDROIT (Programme de recherches), Via Panisperna 28,  
00184 Rome, Italie  
tel. (39-06) 69 94 13 72 - fax: (39-06) 69 94 13 94  
e-mail: [unidroit.rome@unidroit.org](mailto:unidroit.rome@unidroit.org)  
website: <http://www.unidroit.org>

## **REGLEMENT DU PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT**

### **Article 1**

L'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) octroie des bourses pour des périodes de recherches à l'Institut, dans le domaines du droit uniforme et droit privé comparé, à des juristes venant de pays en développement ou des pays opérant une reconversion économique.

Les périodes à l'Institut sont organisées dans toute la mesure du possible en liaison avec des périodes passées par les intéressés auprès d'autres institutions (centres de droit comparé, organisations intergouvernementales, centres de formation juridique spécialisés etc., ci-après nommées institutions "associées") de façon à leur permettre d'approfondir des aspects spécifiques de leur recherche, selon la compétence de chaque institution.

### **Article 2**

Le nombre et le montant des bourses octroyées par Unidroit dépend des subventions provenant d'organismes à caractère public ou privé. Les candidats sont encouragés à faire une première recherche de financement dont ils rendent compte lors de la présentation de leur demande de stage.

### **Article 3**

Les demandes indiquent de manière précise l'objet et le but de recherches envisagées, la durée souhaitée du séjour, et sont accompagnées de toute documentation utile (curriculum vitae, lettres de recommandation appropriées, pièces justificatives de recherche de financement).

### **Article 4**

Un comité composé de trois membres du Conseil de Direction (le comité des bourses d'Unidroit) ou selon les cas le Secrétaire Général, décide de l'octroi ou du refus des demandes; la décision n'est pas motivée. Sauf circonstances particulières, la préférence ira à des candidats dont le thème de recherche est destiné à une application pratique répondant à l'objectif statutaire d'Unidroit.

Le comité des bourses ou le Secrétaire Général fixe dans chaque cas le moment et la durée de la bourse, qui en règle générale ne dépasse pas trois mois.

### **Article 5**

Durant leur séjour à Unidroit, les boursiers ont accès au matériel bibliographique et aux installations techniques dans les conditions fixées par le Secrétaire Général.

Les boursiers sont, dans la mesure du possible, intégrés à la vie de l'Institut, et peuvent être le cas échéant invités à fournir une aide appropriée au Secrétariat d'Unidroit dans leur domaine de compétence.

### **Article 6**

Unidroit coopère avec les institutions associées pour organiser de façon concertée un programme associé de séjours de recherches mais Unidroit et les institutions associées sont seuls compétents concernant toute question en rapport avec le séjour passé en leur sein.

### **Article 7**

À l'issue de l'ensemble de leur séjour, les boursiers soumettent au comité des bourses d'Unidroit un bref rapport sur leur période de recherches à Unidroit et, s'il y a lieu, au sein de l'institution associée. Le cas échéant ils remettent un exemplaire de leur travail de recherches à la bibliothèque d'Unidroit.

# UNIDROIT

*Institut International pour l'Unification du Droit Privé*

# 1999

---

---

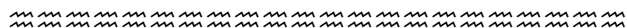
**PROGRAMME DE RECHERCHES  
EN DROIT PRIVE UNIFORME  
A L'INTENTION DE JURISTES  
DE HAUT NIVEAU**

---

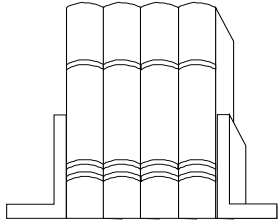
---

Unidroit est largement connu des spécialistes du droit privé international pour son oeuvre de pionnier dans le domaine de l'unification et de l'harmonisation juridique. Un grand nombre des instruments et des études élaborés au sein d'Unidroit ont constitué la base de ce qui est aujourd'hui le droit positif uniforme dans les relations internationales pour un grand nombre de pays du monde.

Parallèlement à la préparation d'instruments de droit uniforme, Unidroit s'efforce de développer l'information et la recherche dans les domaines du droit privé. Il est aussi résolument engagé dans la coopération juridique avec les pays en développement et en reconversion économique.



La **Bibliothèque** d'Unidroit contient environ 230.000 ouvrages et 550 périodiques juridiques



vivants, dans un grand nombre de matières du droit privé (droit commercial, droit international, droit international privé), concernant les principaux systèmes juridiques. La bibliothèque est

également dépositaire des documents d'un grand nombre d'agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Une plus grande disponibilité de documentation existe dans les domaines de prédilection d'Unidroit, et ceux dans lesquels l'organisation a procédé à des travaux d'unification. Les personnes dont les recherches correspondent à ces domaines verront donc leur demande accueillies en priorité.

---

#### **Domaines de recherches:**

Droit uniforme (en général, régional, interne) • Opérations commerciales internationales: contrats en général (ex: les Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international) et contrats spécifiques (vente, affacturage, crédit-bail, franchisage, représentation, opérations garanties etc.) • Droit des transports • Droit du tourisme • Responsabilité civile • Droit de la famille • Résolution des différends • Droit des biens culturels • Droit international privé et de la procédure.

---

---

#### **Séjours de recherches**

---

La bibliothèque d'Unidroit est une source reconnue de documentation dans les domaines du droit commercial, du droit privé comparé, du droit international privé, qui accueille des juristes de tous pays désireux de faire des recherches individuelles. Peuvent être intéressés des professeurs confirmés d'université, des étudiants de troisième cycle ou d'études post-doctorales, ou encore des praticiens, notamment des fonctionnaires, engagés dans les processus de réforme législative. Les chercheurs ont aussi l'opportunité de tirer avantage des activités courantes de l'organisation internationale, et des contacts avec les experts qui y participent. Priorité est accordée aux personnes dont les thèmes de recherche sont en rapport avec les activités passées ou en cours de l'organisation.

#### **Conditions d'admission**

Une demande motivée doit être adressée au Secrétaire Général, indiquant le domaine de recherches et la période de séjour souhaitée. Une bonne connaissance du français et/ou de l'anglais est indispensable. Unidroit n'est pas en mesure de fournir d'assistance financière, ni en principe d'assistance logistique, pour les chercheurs venant de façon individuelle. Cependant une lettre d'acceptation pourra être délivrée afin de faciliter les demandes de soutien auprès d'institutions universitaires ou autres dans les pays d'origine.

---

#### **Bourses de recherches pour des juristes de pays en développement ou en reconversion économique**

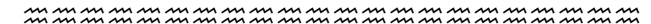
---

#### **Objet**

Unidroit sélectionne chaque année dans des pays en développement ou en reconversion économique, un certain nombre de bénéficiaires de bourses de recherches financées pour l'essentiel par des donateurs extérieurs, d'une durée moyenne de deux mois. Le montant de la bourse couvre selon les cas la totalité ou une partie des dépenses du séjour à Rome, tandis que les frais de voyage demeurent en règle générale à la charge des participants. La coopération entre Unidroit et d'autres institutions de formation et de recherches dans des domaines connexes permet d'organiser un nombre limité de séjours de recherches associés.

#### **Conditions d'admission**

Un dossier complet doit être adressé avant le 31 janvier 1999 au Bureau des bourses d'Unidroit comprenant: une lettre de motivation (indiquant notamment les applications envisagées à la recherche), un curriculum vitae, un projet de recherches détaillé, et deux lettres de référence, dont une émanant d'une personne répondant en qualité de directeur de recherche.



**PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT**

<b>année</b>	<b>nom</b>	<b>pays</b>	<b>fonctions</b>	<b>financement</b>	<b>dates UNIDROIT</b>	<b>domaine de recherches</b>
B93-I	FARAG Michel	Egypte	Magistrat Cour d'Appel d'Alexandrie	Gouv. France	7 déc. 1992/3 mar.1993 (3 mois) en coopération avec IDLI (3 mois)	Droit des contrats (resp. - procédure civile)
B93-II	SHANG Ming	Chine (Rép. pop. de)	Directeur adjoint, 1ère Div. (Dépt. Traités et Lois) MFERT	Budget UNIDROIT 1992	fév. 1993+juin/juill. 1993 (3 mois) en coopération avec l'Institut suisse de droit comparé (Lausanne) (2 mois) - CCI (CNUCED/GATT) (Genève) (1 sem.)	Droit des investissements
B93-III	KLIMOVA Anastassia	Fédération de Russie	Fonctionnaire, (Dep. Traités et Lois), Min. Comm. Ext	Ass. italienne de leasing (Assilea)	1 avr./25 juin 1993 (3 mois) en coopération avec des établissements de crédit-bail & cabinets d'affaires en Italie	Crédit-bail
B93-IV	IDESH Evshingiin	Mongolie	Fonctionnaire (Dep. Traités et Lois) Min. Comm. & Industrie	PNUD ( <i>ad personam</i> )	2 sem. en coopération avec IDLI (17 sem.) et autres institutions	Introduction au droit privé uniforme
B93-V	BAKKOUR El Mokhtar	Maroc	Enseignant – chercheur (droit comm. et maritime). Faculté de droit de Rabat	Gouv. France Royal Air Maroc	Sept./nov. 1993 (2 mois et demi)	Droit maritime Droit aérien
B94-I	ARSIC Jasna (24.IV.1966)	Bosnie- Herzégovine	Assistante à la Faculté de droit, Erasmus University, Rotterdam	Erasmus University Rotterdam ( <i>ad personam</i> ) / UNIDROIT	mai 1994 (1 mois)	Franchisage international



B94-II	VAICIUS Vaidotas (4.XI.1966)	Lituanie	Assistant au dpt. droit int. et comparé, Faculté de droit (Vilnius), Consultant du Gouvernement lithuanien	Gouv. suédois	juin/juillet 1994 (2 mois)	Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises
B94-III	BOJARS Juris (1938)	Lettonie	Directeur Institut Relations internationales (Riga)	Gouv. suédois	Oct./nov. 1994 (2 mois)	Recherches documentaires pour rédaction d'un traité de DIP
B94-IV	ITOUA Vincent (26.XI.1948)	Congo	Conseiller Ministère de la Culture; Professeur. l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Brazzaville)	Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) - Paris	oct./déc. 1994 (3 mois)	Sûretés mobilières et harmonisation du droit
B94-V	Malina NOVKIRICHKA (21.XI.1962)	Bulgarie	Conseiller près le Conseil des Ministres, Assistante à l'Université de Sofia	Gouv. France	novembre 1994 (1 mois)	Droit de la faillite (le redressement des entreprises)
B94 - VI	ZANG JIANMING (18.IV.1959)	Chine	Fonctionnaire; Bureau d'études; Office chinois des Brevets	Gouv. italien <i>ad personam</i>	nov. 1994/sept. 1995 (un an)	Droit de la propriété industrielle
B95-I	DE ANDRADE VIEIRA LOUREIRO Luiz Guilherme (5.XI.1960)	Brésil	Magistrat au Tribunal d'Atibaia (SP)	Budget UNIDROIT	jan./fév. 1995 (2 mois)	Protection des biens culturels
B95-II	LLINAS VOLPE Marco Aurelio (29.IV.1963)	Colombie	Professeur et chercheur à l'Université Externado (Bogota), Conseiller juridique à Avianca	Gouv. français	21 fév./3 mai 1995 (2 mois et demi)	Crédit-bail et secteur aéronautique
B95-III	GURAU Calin (18.VII.1969)	Roumanie	Maître assistant, Faculté de droit et d'économie (Oradea) Conseiller en marketing de la Fédération des employeurs (Bihor)	Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) Paris	2 mai/18 juin 1995 en coopération avec IDLI (Rome) 2 semaines	Droit de la distribution

B95-IV	SVIDRON Jan (15.VI.1952)	Slovaquie	Maître de Conférence (droit civil) à l'Univ. Comenius; Conseiller du Min. de la Culture (propriété intellectuelle)	Gouv. français	1 juil./12 août 1995 (1 mois et demi)	Les Principes d'UNIDROIT (étude générale et traduction en langue slovaque)
B95-V	VILKOVA Nina (24.IX.1943)	Féd. Russie	Collab. scientifique, Min. de la Justice; Prof. à l'Académie du Commerce Extérieur	Gouv. français	2 mois (sept./oct. 1995) en coopération avec Institut suisse de droit comparé (2 mois)	Les nouvelles Conventions et leur influence sur les réformes législatives en Russie
B95-VI	JOKS Eve (09.X.1969)	Estonie	Conseiller, Départ. droit int. Ministère de la Justice Tallinn	Gouv. suédois	5 semaines (oct. 1995)	Les instruments int. En matière d'ass. judiciaire internationale
B95-VII	IKLA Jaanus (16.XI.1971)	Estonie	Conseiller Principal, Départ. droit civil Ministère de la Justice Tallinn	Gouv. suédois	5 semaines (nov. 1995)	Droit des obligations (droit comparé en vue des réformes légis. Internes)
B96-I	SKANDER Zouhair (25.XI.1954)	Tunisie	Magistrat, Conseiller chargé des réformes législatives, Ministère de la Justice, Tunis	Budget UNIDROIT	janvier 1996 (1 mois)	La règlement extra judiciaire des dommages résultant d'accidents de la circulation
B96-II	DACHRAOUI Hatem (15.II.1961)	Tunisie	Magistrat (Juge cantonal d'Ariana)	Budget UNIDROIT	février 1996 (1 mois)	Les sociétés civiles professionnelles
B96-III	ERAWATY Elly (26.VII.1960)	Indonésie	Professeur, Univ. Bandung et Djakarta; chercheur à l'Agence nat. pour le dev. juridique Ministère de la Justice - Jakarta	Budget UNIDROIT	mars/avril 1996	Leasing et droit de la concurrence (préparation de réformes législatives et promotion des instruments de droit uniforme)
B96-IV	SJANITS Atis (12.X.1964)	Lettonie	Sous-Secrétaire d'Etat, Chef du département de droit int.al Min. Affaires Etrangères (Riga)	Gouv. suédois	21 mar./7 avr. 1996	Instruments d'UNIDROIT et leur intégration dans le système juridique letton

B96-V	MIKELENAS Valentinas (1952)	Lituanie	Avocat; Recteur de la Faculté de droit de Vilnius	Gouv. suédois	3-27 avril 1996	Principes d'UNIDROIT et réforme du code civil en Lituanie
B96-VI (CE96-I)	KRAVCHENKO Oleg (21.II.1971)	Bélarus	deuxième secrétaire Service juridique, Min. Affaires Etrangères (Minsk)	Conseil de l'Europe	mai/juin 1996	L'immunité de juridiction des Etats (aspects de droit privé)
B96-VII CE96-II	BIRIOUKOV Alexander (25.IV.1957)	Ukraine	Avocat; Professeur Assistant Centre d'études juridiques Université de Kiev	Conseil de l'Europe	juil./août 1996	Droit de la faillite, droit comparé et réformes législatives
B96-VIII	SAJKO Kresimir (14.II.1935)	Croatie	Directeur, Institut de droit international et comparé (Zagreb)	Conseil de l'Europe	septembre 1996	La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés: questions de droit international privé
B96-IX	BILAL SOOFI Ahmer (1958)	Pakistan	Avocat, Consultant droit international Président de la Société de recherches en droit inter- national (Lahore)	Budget UNIDROIT	septembre 1996	Les instruments de droit uniforme d'UNIDROIT et leur application au Pakistan: en particulier, la Convention sur le crédit-bail international
B96-X	KRISPER KRAMBERGER Marija (24.V.1946)	Slovénie	Juge, Cour Suprême Professeur à la Faculté de droit, Lubljsns	Conseil de l'Europe	octobre 1996	Le droit de propriété et ses limitations, en particulier dans l'intérêt général: aspects de droit comparé
B96-XI	FLORESCU Eugenia (11.VI.1950)	Roumanie	Professeur Assistant (droit commercial) Université de Sibiu	Gouv. français (partiel)	oct./nov. 1996	Les instruments juridiques de facilitation des mouvements de capitaux
B96-XII	PEDROZA NAVARRO Angel (1.X.1966)	Mexique	Professeur Adjoint, Universidad Nacional Autónoma de México	Gouv. français	oct./nov. 1996	Les nouvelles tendances du droit international privé: la loi italienne de 1995 sur le DIP

B96-XIII	BUCHWALD, Paulina (1.VII.1969)	Pologne	<i>Doctoranda</i>	Conseil de l'Europe	25 oct./20 déc. 1996	La protection internationale des biens culturels (aspects de droit comparé)
B96-XIV	BERKE, Barna (19.III.1966)	Hongrie	Professeur Assistant Eötvös Loránd University	Conseil de l'Europe	20 nov./20 déc. 1996	La mise en oeuvre dans les droits internes de la législation communautaire sur les sociétés
B97-1	SORIA MENDOZA Alfonso (5.VIII.1964)	Colombie	Professeur, Université Externado de Colombia, (Bogotá)	Gouv. français (partiel)	fév./avr. 1997	Le droit de la concurrence dans une perspective de droit international et comparé, en particulier dans le cadre des différents systèmes d'intégration de l'Amérique Latine.
B97-II	ANOUKAHA François (13.XI.1955)	Cameroun	Professeur à l'Université de Yaoundé II	Gouv. coréen Transnational Law and Business Studies, Séoul, Agence de Coopération Culturelle et Technique (Paris)	juin/août 1997	Le droit des sûretés dans l'Acte uniforme OHADA au regard de l'évolution mondiale du droit des affaires
B97-III	IVANOV Diman (28.12.1970)	Bulgarie	Professeur Assistant, Université de Plovdiv	Conseil de l'Europe	juin 1997, La Haye sept, 1997, Rome	Comparaison entre la législation Bulgare et la législation de la CEE sur les jugements étrangers en matière civile et commerciale Convention UNIDROIT sur les biens culturels
B97-IV	OLARU Maura (5.XI.1957)	Roumanie	Juge, Vice-Président au Tribunal de Bucarest, Chargée de cours, Institut National de Magistrature	Gouv. français Gouv. suédois (partiel)	juill./août 1997	Comparaison des différents systèmes européens de justice commerciale
B97-V	ALSULA Ardita (10.VII.1971)	Albanie	Juge d'application des peines Ministère de la Justice (Tirana); Chargée de cours, Université de Tirana	Conseil de l'Europe	juill./août 1997	Le droit maritime: Préparation d'un cours pour l'Université de Tirana Première approche à la préparation de la rédaction d'une législation nationale
B97-VI	MADRUGA Antenor (18.X.1969)	Brésil	Avocat du Gouvernement fédéral brésilien, Professeur, Université de Rio Grande do Norte	Budget UNIDROIT (partiel)	août/déc. 1997	Législation nationale et internationale concernant les relations de représentation commerciale

B97-VII	NAPIERALA Jacek (19.III.1947)	Pologne	Professeur à l'Université de Poznan	Conseil de l'Europe	septembre 1997	Responsabilité contractuelle dans la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises
B97-VIII	PRADO Mauricio (25.V.1967)	Brésil	Avocat, Sao Paulo	Gouvernement français	sept./nov. 1997e	Etude comparative des droits italien et brésilien et la théorie du <i>hardship</i> dans les Principes UNIDROIT et les Principes Européens
B97-IX	TRATAR Bostjan (5.12.1973)	Slovénie	Etudiant stagiaire à la Haute Cour de Ljubljana	Conseil de l'Europe	oct. 1997, Rome nov. 1997, La Haye	Principes UNIDROIT et Droit international privé
B97-X	DING Ding (18.I.1967)	Chine	Professeur à l'Université des Affaires et d'Economie Internationale, Beijing	Budget UNIDROIT	nov./jan. 1998 en coopération avec l'Institut suisse de droit comparé (Lausanne) (3 mois)	Comparaison entre le projet de loi chinois sur les contrats et les Principes UNIDROIT
B97-XI	FRESNEDO Cecilia (1.XI.1951)	Uruguay	Professeur, Universidad de la República, & Universidad católica, Avocat, Montevideo	Budget UNIDROIT	19 jan./27 fév. 1998	Les Conventions de droit privé uniforme et leur incidence sur la législation nationale Projet commun avec le Prof. Noodt Taquela
B97-XII	NOODT TAQUELA Maria Blanca (18.VI.1952)	Argentine	Professeur, Universidades de Buenos Aires de Moron, del Salvador, Austral	Budget UNIDROIT	19 janv./27 fév. 1998	Les Conventions de droit privé uniforme et leur incidence sur la législation nationale Projet commun avec le Prof. Fresnedo
B97-XIII	VALEDON Carlos (22.X.1965)	Venezuela	Avocat ( <i>Torres Plaz, Araujo</i> , Caracas), Chargé de cours, Universidad Central de Venezuela	Gouv. français	23 jan./6 mars 1998	Les Principes d'UNIDROIT (dans le cadre de la préparation du rapport national au XV Congrès de Droit Comparé (Bristol 1998))
B97-XIV	LEJNIEKS Maris (15.I.1969)	Lettonie	Professeur Assistant à l'Université de Riga	Gouv. coréen	4 fév./27 mars 1998	Privilèges maritimes en Lettonie dans le contexte de la pratique internationale
B98-I	IZADI Bijan (25.X.1951)	Iran	Conseiller, Division Juridique, Ministère des Affaires Etrangères	Budget UNIDROIT	1 juin/15 juil. 1998	Les Principes d'UNIDROIT: étude comparative avec la réglementation applicable aux contrats en vertu du Code civil iranien (et traduction des Principes en persan)

B98-II	NET LÊ (25.IX.1971)	Vietnam	Chargé de cours à la Faculté de droit, Université Nationale de Ho Chin Minh ville	Gouv. coréen	1 juil./8 août 1998	Les Principes d'UNIDROIT (dans le cadre de la traduction des commentaires en vietnamien)
B98-III	ALLALI Mohamed El Hadi (11.IV.1967)	Algérie	Avocat, Chargé de cours à l'Université d'Annaba	Gouv. français	1 juin/31 juil. 1998	L'applicabilité du droit des sociétés commerciales aux entreprises publiques économiques
B98-IV	KIRALY Miklós	Hongrie	Professeur Assistant, Université Eötvos Loránd, Budapest	Gouv. coréen	30 juin/10 août 1998	Les Principes d'UNIDROIT et le rapprochement du droit des contrats dans l'Union européenne
B98-V	NARAYAN Sathya (20.XII.1945)	Inde	Co-Directeur, Professeur, Institute of Advanced Legal Studies, Pune	Gouv. coréen	1 juil./30 sept. 1998	Etude comparative sur la responsabilité civile pour la proposition d'un régime unifié en Inde
B98-VI	RUSU Mirela (17.VII.1969)	Roumanie	Conseiller, Chef de la Division juridique, Ministère des Affaires Etrangères (Bucarest)	Gouv. français	15 sept./15 nov. 1998	Les contrats entre l'Etat et les investisseurs privés étrangers: règlement des différends
B98-VII	ZASTEROVA Jana (19.V.1959)	Rép. Tchèque	Chef Division droit de l'environnement, Académie Tchèque des Sciences Conseiller du Gouv. tchèque	Gouv. français	2 sept./15 oct. 1998	Le droit de l'assurance dans la protection de l'environnement
B98-VIII	BURUIANA Ion (4.III.1962)	Moldavie	Vice-Doyen, Faculté de droit de l'Université de Chisinau	Agence de la Francophonie	15 sept./15 déc. 1998	La lex mercatoria et l'arbitrage commercial international
B98-IX	MAIFAT Arkadi (6.IV.1965)	Russie	Chargé de cours, Académie de l'Etat de l'Oural, Ekaterinburg	Fédération russe pour les réformes juridiques (fonds de la Banque Mondiale)	1 fév./31 mars 1999	Le régime juridique des obligations et des valeurs d'Etat en droit comparé
B98-X	XU LI (9.V.1972)	Chine	Professeur, Faculté de droit, Institut du commerce extérieur, Shangai	Gouv. coréen	1 fév./30 avr. 1999 en coopération avec l'Institut suisse de droit comparé (mai-juillet 1999)	Les instruments de droit uniforme, en particulier de droit du commerce international

B98-XI	DREYZIN DE KLOR Adriana (4.III.1949)	Argentine	Professeur, Universidad Nacional de Córdoba	Budget UNIDROIT	15 janv./28 fév. 1999	Les Principes d'UNIDROIT et leur application dans le contexte du Mercosur Projet commun avec le Prof. Lloveras de Resk
B98-XII	LLOVERAS de REZK María Emilia (29.II.1940)	Argentine	Avocate; Professeur, Universidad Nacional de Córdoba	Budget UNIDROIT	15 janv./28 fév. 1999	Les Principes d'UNIDROIT et leur application dans le contexte du Mercosur Projet commun avec le Prof. Dreyzin de Klor
B99-I	VERA ESTRADA Ignacio (24.I.1968)	Mexique	Assistant de recherches, Instituto de Investigaciones Jurídicas, UNAM, Mexico	Budget UNIDROIT	30 août/1 nov. 1999	La formation des contrats dans le contexte des technologies de l'information
B99-II	DOUDKO Alexei G. (14.XI.1976)	Féd. Russie	Auditeur, Cour d'arbitrage commerciale internationale ; Avocat	Budget UNIDROIT	sept/13 oct 1999 (1 mois 1/2)	Le <i>Hardship</i> et ses effets sur les contrats : aperçu de droit comparé et uniforme
B99-III	SOENANDAR Taryana (29.V.1959)	Indonésie	Chercheur (Economie, Commerce et droit international) Agence nationale pour les réformes juridiques, Min. de la Justice (Jakarta)	Gouv. coréen	17 sept./16 déc. 1999 (3 mois)	Le rôle d'UNIDROIT et des Principes d'UNIDROIT, et ses effets dans le contexte du droit des obligations en Indonésie
B99-IV	FERNANDEZ DA SILVA Fernando (10.III.1965)	Brésil	Avocat; Professeur assistant, Univ. Sao Judas Tadeu, Sao Paulo	Gouv. finlandais	oct./nov. 1999 (2 mois)	Les instruments juridiques de protection du patrimoine culturel (Unesco et UNIDROIT) : leur application dans le contexte du Mercosur
B99-V	SHYLLON Folarin (23.VII.1940)	Nigeria	Professeur, Faculté de droit, Université d' Ibadan	Gouv. coréen	oct./nov. 1999 (2 mois)	La Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels de 1995, et les mécanismes d'arbitrage pour la résolution des différends
B99-VI	RAHMAOUI Kamel (25.X.1956)	Algérie	Administrateur de Wilhaya; Maître assistant honoraire à la Faculté de droit d'Annaba	Gouv. français	oct./nov. 1999 (2 mois)	Les instruments juridiques de protection du patrimoine culturel et leur application en Algérie et dans le cadre du Maghreb arabe
B99-VII	JARAMILLO-VARGAS Jorge (29.XI.1965)	Colombie	Avocat ; Chargé de cours, Universidad Externado de Colombia	Gouv. finlandais	12 oct./11 déc. 1999 (2 mois)	Droit du commerce international, nouvelles technologies et <i>lex mercatoria</i>

B99-VIII	PEREZ Marco (20.II.1966)	Colombie	Avocat ; Chargé de cours, Universidad Externado de Colombia	Gouv. coréen	12 oct./11 déc. 1999 (2 mois)	Commerce électronique
B99-IX	TAF AJ Flutura (7.IX.1973)	Albanie	Avocate ; Chargée de cours, Université de Tirana	Gouv. français	25 oct./18 déc. 1999 (2 mois)	Aspects de droit comparé (droit continental) de la procédure civile
B99-X	SALIM Zafullah (1.IV.1953)	Indonésie	Rédacteur législatif, Direction générale de la Législation, Ministère de la Justice (Jakarta)	Gouv. coréen	nov./déc. 1999 (2 mois)	Etude comparative des législations antimonopoles et projet de législation indonésienne
B99-XI	MINKOVA Milena (17.VII.1965)	Bulgarie	Chercheur, Université centrale européenne (Budapest)	Budget UNIDROIT	nov./déc. 1999 (2 mois)	Les règles uniformes sur le franchisage d'UNIDROIT et la réglementation européenne en matière e pratiques anticoncurrentielles
B99-XII	KILJANSKI Kamil Bartosz (22.V.1974)	Pologne	Avocat stagiaire	Budget UNIDROIT	nov./déc. 1999 (2 mois)	Les travaux d'UNIDROIT en matière de franchisage – l'utilisation de la loi modèle comme base pour l'élaboration de législations nationales